

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 juin 2010, à 20 h, en Mairie de CLERVAL, sous la présidence de Monsieur Julien BOULANGER, Maire.

Étaient présents : Tous les membres du Conseil Municipal,  
Sauf :  
- Claude HOUG, procuration à Claude HUMBLLOT  
- Corinne GUYON, procuration à Georges GARNIER

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Rectification : c'est l'entreprise Espace VERTICAL de 90300 Offemont qui est choisie pour le contrôle du mur d'escalade, des plateaux sportifs, de l'aire de jeux et non l'entreprise Vivaparc de 67115 Plobsheim..

Lecture est donnée de l'ordre du jour.

Madame Dominique RIGOULOT est désignée secrétaire de séance, fonction qu'elle accepte, à l'unanimité.

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 MAI 2010**

Le conseil municipal approuve le compte rendu de séance du 21 mai 2010, par 10 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention.

## **VOYAGE J.O. 2012**

Mademoiselle Constance GUÉRIN lit la charte du voyage des jeux olympiques à Londres en 2012 pour les 10 enfants des 10 communes de la CCPC. C'est Constance qui représentera la commune de Clerval aux J.O. 2012.

## **AJOUT DE PROPOSITION DE DÉLIBÉRATIONS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'ajouter les délibérations suivantes :

- Contrôle du mur d'escalade, des plateaux sportifs, de l'aire de jeux
- Budget Principal 2010 : prêt à moyen terme auprès du CRCAM

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'inscrire ces points à l'ordre du jour de ladite séance.

## **CONTRÔLE DU MUR D'ESCALADE, DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, DE L'AIRE DE JEUX**

Lors de sa séance du 21 mai 2010, le conseil municipal avait choisi, à l'unanimité, Espace Vertical, 106 rue Aristide Briand, 90300 Offemont, pour assurer le contrôle annuel de l'aire de jeux et du terrain multisports, route de Soye.

Or, une erreur s'est glissée dans la transcription du compte rendu et de la délibération concernant cet objet en inscrivant Vivaparc, 66 rue du Rhin, 67115 Plobsheim au lieu d'Espace Vertical, 106 rue Aristide Briand, 90300 Offemont.

Aussi, Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu d'annuler et de remplacer la délibération du 21 mai 2010 et de signer le devis proposé par Espace Vertical, d'un montant total de 932,88 euros TTC.

Ce devis concerne le contrôle annuel du mur d'escalade, des équipements sportifs et de l'aire de jeux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte cette proposition
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et toutes pièces afférentes à ce dossier

## **BUDGET PRINCIPAL 2010 : PRÊT À MOYEN TERME AUPRÈS DU CRÉDIT AGRICOLE**

Lors de sa réunion du conseil municipal du 21 mai dernier, le conseil municipal avait approuvé de recourir à un emprunt pour financer les programmes d'investissement multi-accueil et traversée de Clerval par un prêt à moyen terme auprès du CRCAM.

Une erreur matérielle s'étant glissée dans le document du Crédit Agricole, il y a lieu d'annuler et remplacer la délibération du 21 mai 2010. Nouveau montant de l'échéance trimestrielle : 14 354,10 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le nouveau montant de l'échéance trimestrielle par 10 voix pour, 5 abstentions.

### **VENTE AU CRÉDIT AGRICOLE DES PARCELLES CADASTRÉES A 569, A 572, A 573**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de vendre au Crédit Agricole de Franche-Comté, 11 avenue Cusenier, 25084 Besançon cedex 9, en vue de la construction de nouveaux bureaux à Clerval, les parcelles de terrain situées avenue Gaston Renaud, lieu dit « Au Bout du Pont », cadastrées :

- A 569 : 202 mètres carrés
- A 572 : 104 mètres carrés
- A 573 : 1 mètre carré,

soit une contenance totale de 307 mètres carrés.

Ces parcelles ont fait l'objet d'une estimation des services de France Domaine qui s'élève à 5 530 euros hors taxes et droits d'enregistrement.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, 4 abstentions.

- Décide de vendre ces parcelles au Crédit Agricole au prix fixé par France Domaine
- Confie la rédaction de l'acte notarié à Maître Frédéric CARTIER, notaire à Clerval,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

### **PÉRISCOLAIRE ET MULTI-ACCUEIL : CAF : SIGNATURE CONVENTION ET PRÊT POUR PÉRISCOLAIRE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du financement de la construction du bâtiment périscolaire et multi-accueil, situé route de Soye, il y a lieu de signer, avec la CAF de Besançon, une convention-contrat de prêt pour la construction de locaux périscolaires.

Cette convention-contrat de prêt se décompose comme suit :

- Pour le projet immobilier :

- subvention d'un montant de : 62 000 euros
- prêt d'un montant de 124 000 euros à 0% consenti en 10 annuités de 12 400 euros

- Pour le projet équipement : subvention de 14 000 euros,

soit une aide financière globale de 200 000 euros.

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 5 abstentions, le conseil municipal :

- Accepte cette convention-contrat de prêt et ses annexes
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention-contrat de prêt présentée

### **PÉRISCOLAIRE ET MULTI-ACCUEIL : CAF : SIGNATURE CONVENTION POUR MULTI-ACCUEIL**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'une des priorités des caisses d'allocations familiales est la bonne articulation, entre les vies professionnelles, familiales et sociales, qui constitue un élément majeur de cohésion sociale.

À ce titre, dans le cadre de leur politique petite enfance, les caisses d'allocations familiales soutiennent activement la promotion et le développement économique des équipements et services d'accueil de jeunes enfants en apportant notamment un soutien technique et financier.

La convention d'objectifs et de gestion 2009-12 prévoit la mise en place d'un fonds d'investissement, le « plan crèche pluriannuel d'investissement (Pcpi) », d'un montant de 330 millions d'euros de crédits. Il a pour objectif la création de 30 000 places nouvelles au sein d'établissements d'accueil de jeunes enfants pour la période 2009-12.

Dans ce cadre, il y a lieu de signer pour une période de 10 ans, qui court à partir de la date de sa signature par la commune de Clerval et la CAF de Besançon, une convention mentionnant les engagements de chacune des parties, à savoir :

- La réalisation du programme
- La communication sur les aides financières apportées par la CAF de Besançon
- La production dans les délais de toutes pièces justificatives à ce projet

Le versement de la subvention d'un montant de 139 200 euros, au titre du Pcpi, est soumis au respect des engagements cités ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 5 abstentions :

- Accepte cette convention
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention présentée.

### **PÉRISCOLAIRE ET MULTI-ACCUEIL : CONSEIL RÉGIONAL DE FRANCHE-COMTÉ : SIGNATURE CONVENTION**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre du financement de la construction du bâtiment périscolaire et multi-accueil, situé route de Soye, il y a lieu de signer, avec le Conseil Régional de Franche-Comté, sis 4 Square Castan, 25031 Besançon cedex et la commune de Clerval, sise Place de l'Hôtel de Ville, BP 18, 25340 Clerval : Une convention attribuant une subvention d'un montant de 70 000 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, 4 abstentions :

- Accepte cette convention, son annexe technique, son annexe financière
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes pièces afférentes à ce dossier

### **AJOUT DE DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Lors de sa séance du 11 avril 2008, le conseil municipal avait délégué, suivant l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, un certain nombre de pouvoirs à Monsieur le Maire. Il conviendrait d'ajouter à cette liste les délégations correspondantes aux alinéa 15 et alinéa 21.

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions, le conseil municipal accepte de donner ces délégations à Monsieur le Maire.

### **INFORMATIONS**

- **Cabine téléphonique** : Monsieur Michel PUJOL informe le conseil municipal que les services de France Télécom mettent à disposition et entretiennent depuis de nombreuses années un réseau de cabines sur la voie publique. Le suivi du parc situé sur la voie publique laisse apparaître un usage en constance décroissance. La cabine, située Place de l'Hôtel de Ville, dont l'utilisation demeure extrêmement faible, sera donc déposée définitivement.
- **Décision n°167 du 14 juin 2010** : Modification du parc téléphonique et installation du GED
- **Oh ! les couleurs** :
  - Appel aux bonnes volontés, le vendredi 9 juillet 2010, pour préparer la manifestation
  - Circulation bloquée route de Soye, le 10 juillet
  - Manifestation gérée par la commune
  - Boissons et alimentation : gérés par le comité des fêtes
  - Participation de Santoche aux feux d'artifice
  - L'association du comité des fêtes partagera les bénéfices de la manifestation entre les associations participantes
- **Camping** :
  - M. Fabrice FOURNIER demande des précisions sur l'emploi de M. Rémy LARGE  
Réponse de M. le Maire : il est employé en contrat aidé pour remplacer le poste de M. Serge GOURBILLON. C'est un CDD de 3 ans, renouvelable une fois, avec promesse de CDI au bout de 6 ans.
  - M. Claude HUMBLLOT informe l'assemblée que 2 camions de gravier ont été livrés pour combler les trous au bout du terrain de camping
  - M. Georges GARNIER demande un bilan financier concernant le camping pour l'investissement de l'année 2010.
- **Emplois** : M. Michel PUJOL demande un tableau précis des emplois de la commune (poste de travail, temps de travail)
- **SITCOM** : M. Michel MARQUIS aimerait établir un plan avec le SICTOM pour remplacer l'agent de la déchetterie qui s'absente fréquemment pour suivre une formation  
Le président du SICTOM s'engage à remplacer l'agent à partir d'octobre 2010.
- **STEP** : M. Georges GARNIER demande des nouvelles sur les travaux de la STEP car rien n'est fait depuis 3 mois et les travaux auraient dû commencer depuis aujourd'hui 28 juin.  
Réponse de M. Michel PUJOL : début des travaux cette semaine.
- **RD 683** : l'entreprise STD est retenue pour les travaux de la RD 683. Le conseil général est maître d'œuvre.
- **Projet éolien** : OPALE a présenté le projet éolien sur la ZDE (zone de développement éolien) des Monts du Lomont.
- **Prochain conseil municipal** : 03 septembre 2010.

Le Maire, Julien BOULANGER.